



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

**Conseil Municipal du 27 mars 2025**

***L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.***

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

**Absents :** Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 21 mars 2025

**Date de publication :** 04 avril 2025

**Délibération n°2025-024 – Budget principal : vote des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)**

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice, de façon à :

- Faciliter l'arbitrage sur la faisabilité des projets pour des investissements impactant les budgets futurs ;
- Accroître la visibilité de ces opérations en fixant pour plusieurs exercices, les crédits affectés à leur réalisation ;
- Limiter la mobilisation prématurée de crédits budgétaires en ajustant les ressources au fur et à mesure de l'avancement des projets ;
- Augmenter le taux de consommation des crédits budgétaires et supprimer pour les projets concernés, les procédures de report budgétaire.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelle se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur la création des AP/CP suivantes, conformément au débat d'orientation budgétaire :

| AP/CP (en € TTC)  | AP                   | CA 2020           | CA 2021             | CA 2022             | CA 2023             | CA 2024           | CP 2025             | CP 2026             |
|---|----------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Construction et aménagements salle polyvalente Montalbert | 4 311 967,32         | 157 399,02        | 1 490 542,70        | 1 520 504,82        | 969 029,11          | 174 491,67        |                     |                     |
| Garderie et aménagements annexes Montalbert               | 862 028,00           |                   | 11 110,44           | 517 346,98          | 299 504,47          | 34 066,11         |                     |                     |
| Construction du Centre Technique Municipal                | 3 960 984,73         | 16 869,36         | 56 568,16           | 3 121 558,60        | 758 827,09          | 7 161,52          |                     |                     |
| Aménagement intérieur château Montmayeur                  | 775 000,00           |                   |                     |                     |                     |                   | 475 000,00          | 300 000,00          |
| Réhabilitation église de Longefoy - Tranche I             | 1 146 000,00         |                   |                     |                     |                     |                   | 640 000,00          | 506 000,00          |
| Extension Hôtel de ville                                  | 1 190 000,00         |                   |                     |                     |                     |                   | 690 000,00          | 500 000,00          |
| <b>Total</b>  | <b>12 245 980,05</b> | <b>174 268,38</b> | <b>1 558 221,30</b> | <b>5 159 410,40</b> | <b>2 027 360,67</b> | <b>215 719,30</b> | <b>1 805 000,00</b> | <b>1 306 000,00</b> |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve au titre de l'année 2025, la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposés pour l'aménagement intérieur du château Montmayeur ;**
- **Approuve au titre de l'année 2025, la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposés pour la 1<sup>ère</sup> tranche de la réhabilitation de l'église de Longefoy ;**
- **Approuve au titre de l'année 2025, la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposés pour l'extension de l'Hôtel de ville ;**
- **Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au chapitre 21, pour chaque programme d'investissement concerné par les crédits de paiement votés.**

AINSI DÉLIBÉRÉ.

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing